

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION DE FEUX DE PLEIN AIR OU ECOBUAGE

PERIODE DU 1^{ER} FEVRIER AU 30 AVRIL

Partie réservée au demandeur

1- Le demandeur (propriétaire ou ayant droit)

NOM / Prénom :

Propriétaire

Ayant droit

Adresse du domicile :

2- Terrains concernés par le brûlage * :

Commune	Lieu-dit	section	N° parcelle	Superficie (ha)

Distance des bois les plus proches (mesurée en ligne droite) :m

* fournir un plan de situation au 1/25000 et 1 plan cadastral localisant le ou les foyers (format A4)

3-Période prévue pour le brûlage : du ----/----/---- au ----/----/----

4- Propriétaire des terrains concernés par le brûlage ⁽¹⁾

NOM / Prénom :

Adresse (s) du domicile :

⁽¹⁾ Si plusieurs propriétaires sont concernés, mentionner les informations pour tous les propriétaires.

5- Motifs de la demande :

Fait, le à : signature du demandeur :

**A déposer en Mairie de la commune concernée par les brûlages
au moins 15 jours à l'avance**

Partie réservée à l'administration

Avis du Maire ⁽²⁾ : FAVORABLE DEFAVORABLE

Date : signature



Avis des services consultés ⁽³⁾ :

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Observations :

.....
.....
.....
.....

Date : signature

⁽²⁾ Avis du Maire transmis pour avis en 2 exemplaires :

- 1 exemplaire à la DDT du Puy-de-Dôme (Service Eau Environnement et Forêt – Site de Marmilhat – BP 43 – 63370 Lempdes) ou Office National des Forêts (Site de Marmilhat – 63370 Lempdes)
- 1 exemplaire au SDIS (Service Prévision – 19, place Turgot – 63100 Clermont-Ferrand)

⁽³⁾ Retour de l'avis à la Mairie, avec observations complémentaires en annexe (si nécessaire).

Après retour des consultations des services de la DDT ou ONF et du SDIS, le Maire prend un arrêté municipal autorisant ou refusant le brûlage qui doit être notifié au demandeur. Cette autorisation fixe, le cas échéant, les conditions particulières à respecter. Tout refus d'autorisation doit être motivé.